

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 décembre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

officielles, le troisième rapport du comité permanent des transports auquel, conformément au paragraphe 99(2) de Règlement, le comité réclame une réponse générale.

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'INUVIALUIT REGIONAL CORPORATION

DÉPÔT D'ACCORDS INTERVENUS ENTRE LES INUVIALUITS ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le président, il me fait plaisir, aux termes du paragraphe 67(2) du Règlement, de déposer dans les deux langues officielles les documents suivants:

a) Un accord modificatif intervenu entre l'Inuvialuit Regional Corporation, représentant les Inuvialuits, et le gouvernement du Canada, approuvé en vertu du décret du conseil CP 1985-1144 portant application du Programme d'encouragement pétrolier (PEP) aux termes des Inuvialuits;

b) Un accord modificatif intervenu entre l'Inuvialuit Regional Corporation, représentant les Inuvialuits, et le gouvernement du Canada, approuvé en vertu du décret du conseil CP 1987-26, comportant des modifications d'ordre administratif;

c) Un accord modificatif intervenu entre l'Inuvialuit Regional Corporation, représentant les Inuvialuits, et le gouvernement du Canada représenté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, daté du 11 avril 1987 et prévoyant un seul processus efficace qui permette au Canada de consentir aux modifications apportées à l'accord définitif conclu avec les Inuvialuits.

Le projet de loi approprié pour la mise en application de ces accords sera présenté sous peu.

* * *

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues

LA LOI VALIDANT DES ORDONNANCES TARIFAIRES SUR LES FRUITS ET LÉGUMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. George Hees (au nom du ministre du Revenu national) demande à présenter le projet de loi C-96, validant la prise d'ordonnances tarifaires sur les fruits et légumes frais.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le ministre soit autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois, et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je crois que vous trouverez le consentement à étudier le projet de loi plus tard aujourd'hui plutôt qu'à la prochaine séance de la Chambre.

La même chose s'applique également au projet de loi inscrit au *Feuilleton* au nom du ministre du Travail (M. Cadieux) et intitulé «Loi modifiant la Loi concernant l'Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited», et aussi à l'autre projet de loi inscrit au *Feuilleton* au nom du ministre du Travail et intitulé «Loi modifiant le Code canadien du travail».

M. le Président: Le ministre d'État a invité la présidence à demander si la Chambre consentirait à étudier en deuxième lecture le projet de loi intitulé «Loi validant la prise d'ordonnances tarifaires sur les fruits et légumes frais» plus tard aujourd'hui plutôt qu'à la prochaine séance de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je m'occuperai des autres demandes de consentement à mesure qu'on présentera chacun des projets de loi.